

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Chloé Fortin

<https://www.cadre21.org/membres/cd91f4294718748b2c4a5fb6>

Date d'obtention : 2024-01-08 20:06:18

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto consistent à intervenir auprès de tous les acteurs impliqués, incluant la personne qui dénonce, dans une situation qui impliquerait de la pornographie juvénile d'un élève de notre établissement scolaire. Les étapes servent à regrouper de l'information parmi les acteurs telles que l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Les étapes sont aussi établies afin d'agir rapidement et efficacement dans le but de réduire les possibilités de distribution de pornographie juvénile. De plus, ça permet un travail de collaboration entre les intervenants terrains des établissements scolaires et de la Sûreté du Québec. Par contre, si nous jugeons la situation comme malveillante, nous ne devons pas intervenir auprès de l'instigateur, c'est une intervention qui sera faite avec la Sûreté.

### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Si un ami vient dénoncer une situation qui ne l'implique pas, il est important de rencontrer la personne qui dénonce afin de remplir la grille d'évaluation avant de rencontrer la victime et l'auteur. De plus, si un parent contacte l'école parce qu'il a vu sur le téléphone de son enfant qu'il avait envoyé des photos de lui-même nu à quelqu'un d'autre, nous devons référer le parent à la Sûreté du Québec. Par contre, si l'enfant vient par la suite nous voir parce qu'il est plus à l'aise à se confier à nous, nous devons enclencher les méthodes Sexto. Finalement, si nous jugeons une situation malveillante, nous devons tout de même rencontrer auprès des acteurs afin de remplir la grille d'évaluation avec eux, mais nous ne devons pas remplir la grille d'évaluation avec l'instigateur. Nous devons toutefois le rencontrer et confisquer son cellulaire afin de diminuer les risques de distribution.

### Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

D'après moi, l'étape qui me semble la plus délicate est de téléphoner les parents des élèves afin de les aviser de la situation. Il est toujours difficile d'informer un parent d'une situation négative dans laquelle son enfant est impliqué et il est très difficile de prévoir leur comportement. De plus, je viens d'un petit village, donc les parents sont majoritairement des gens que je connais et je côtoie dans la vie de tous les jours.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

